

République Française

Département de la Drôme - Arrondissement de Valence - Canton de Romans sur Isère

COMMUNE DE CHATILLON SAINT JEAN

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le huit janvier,
Le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON SAINT JEAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Le Maire Gérard FUHRER,

Etaient présents : REGAZZONI Pascal, DEBRIS Roger, BARD Anne-Lise Adjoints au Maire
Mesdames ANTONIETTI Martine, SIBUT Colette, DINIS Céline, VORON Marie-Hélène, Messieurs MOURRARD Michel, ODEYER Bernard et GARCIA Roland, Conseillers Municipaux,

Etaient en retard :

Mme ROOSEBOOM Marielle est arrivée à 19 H 55

M. BENEZET Damien est arrivé à 19 H 35

Etaient excusés : Mme GONDEAU Séverine et M. VANHAECKE Gérard
POUVOIR : M. Gérard VANHAECKE a donné pouvoir à M. Gérard FUHRER

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents en début de séance : 11

Votants en début de séance : 12 (11 + 1 pouvoir)

Date de la convocation : le 3 janvier 2019

Un scrutin a eu lieu et après adoption à l'unanimité du compte rendu du précédent conseil, M. Roger DEBRIS est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire présente ses vœux à l'ensemble du conseil municipal.

Ensuite, un bref rappel sur l'actualité municipale qui a marqué la fin de l'année et sollicité élus et personnel communal. Ainsi des dégradations autour de la salle Daniel ARDIN ont amené le Maire à déposer une plainte à la Gendarmerie et des égouts bouchés dans les logements au-dessus de la mairie ont nécessité des interventions dans la salle des Archives de la Mairie.

I - TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

Aménagement de la voirie communale

Suite à une entrevue sur le terrain le 10 décembre dernier entre le Maire, Roger DEBRIS et le responsable actuel du CTD et aussi son prédécesseur du conseil départemental, ont été évoqués:

- L'aménagement d'entrée du parking de la salle Daniel ARDIN; cela a permis de mettre en lumière un problème de profilage de la RD 123 laquelle déverse ses eaux pluviales dans le puits perdu de notre parking non prévu pour cet usage. Les travaux de reprofilage seront effectués à la charge du Département.
- Un îlot central sera créé à l'entrée du parking, il sera franchissable pour les gros gabarits,
- Le tourne-à-gauche sur la route de Saint Paul (intersection RD123/RD152),
- Les futurs travaux de la rue du Vercors,

- Les abords du chantier de la construction BIBA avec la mise en sécurité de la construction par rapport à la circulation de la RD 123 et la nécessité de réduire la vitesse avec le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération.

Reprise des voiries des 5 lotissements

Tous les représentants des 5 lotissements ainsi que le Maire ont signé l'acte notarié le 13 décembre 2018. Ce dossier aboutit enfin à la satisfaction des parties.

Une commission voirie sera organisée sur le terrain pour mettre au point ce qui doit l'être notamment créer des passages pour piétons.

Salle Daniel ARDIN

Le point sur le dossier est présenté par le Maire en contact avec notre avocat. Un constat d'huissier supplémentaire a été demandé pour lister tous les défauts. Des lettres recommandées ont été envoyées, elles n'ont pour l'instant pas été suivies d'effet. C'est une étape avant le dépôt de la requête en référé devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Clôture à l'école élémentaire du bas

Ces travaux de clôture sont rendus nécessaires par le dispositif national de sécurisation des écoles, ils seront entrepris très bientôt, du retard ayant été pris dans l'acheminement des fournitures, retard dû au mouvement des Gilets Jaunes.

Toujours pour les Ecoles : se fait jour actuellement une prévision d'effectifs en baisse pour la prochaine rentrée scolaire. L'éventualité de fermeture d'une classe est évoquée.

FINANCES :

Délibération d'autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du BP. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur cette délibération par :

Membres présents : 11
Vote POUR : 12 (11 + 1 pouvoir)
Vote CONTRE : 0
Abstentions : 0

Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED)

La Commune de PEYRINS accueille l'équipe du RASED de la Circonscription de l'Education Nationale de Romans-sur-Isère dans des locaux de son école élémentaire Germaine CHESNEAU ;

Ce réseau regroupe les élèves des communes de PEYRINS, CHATILLON SAINT JEAN, CLERIEUX, GENISSIEUX, GEYSSANS, GRANGES LES BEAUMONT, LE CHALON, MOURS SAINT EUSEBE, PARNANS, SAINT PAUL LES ROMANS, TRIORS, SIVOS EJL, SIVOS DES COLLINES.

La 1^{ère} convention d'entente et de partenariat sur le fonctionnement du réseau entre la commune de PEYRINS et l'INSPECTION DE L'ACADEMIE fait actuellement l'objet d'une refonte à l'initiative de la commune de PEYRINS pour réaffirmer les principes qui la régissent ou qui devraient la régir. Notamment pour ce qui concerne la nécessaire prévision des dépenses dans le cadre des budgets communaux, en recensant les besoins en temps utiles.

Points principaux : Compétences de l' Education Nationale, Obligations de l'équipe spécialisée , Compétences de la mairie de Peyrins.

Projet d'une 2^{ème} convention, portant elle, sur les relations entre les communes du réseau.

Points principaux : contribution respective, mode de calcul et délais, informations systématiques aux nouveaux élus sur le dispositif.

La Mairie de PEYRINS présente ce projet à toutes les communes concernées et leur proposent de travailler ensemble sur le sujet. Le planning des réunions sera demandé pour qu'un élu puisse s'y rendre.

Nombre de présents : L'arrivée de M. Damien BENEZET modifie le nombre des présents à la séance en ce sens

Présents : Il est porté à 12 à partir de ce moment
Votants : Il est porté à 13 à partir de ce moment

II - URBANISME

- Le point sur les dossiers d'urbanisme dont l'instruction est terminée est présenté par le Maire (Permis de construire, Permis d'aménager, Déclarations Préalables etc...)
- Projet de convention pour des centrales photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux

Rencontre du 18 décembre 2018 avec le chargé de mission énergies renouvelables de VALENCE ROMANS AGGLO qui concernait l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques en toiture sur des bâtiments publics.

Ce projet de l'Agglo veut répondre au double objectif de faire fructifier le parc immobilier des collectivités et de concourir à la production d'énergie verte.

A la suite de cette réunion, une étude pour notre commune a été faite ; cela pourrait concerner le toit de la Mairie et de l'école élémentaire du haut.

Le Maire précise que cela ne coûterait rien et pourrait rapporter 400 €/an sur les années 2020-2039, mais cette estimation ne prend pas en compte toutes les formalités de parution des annonces légales et les frais engendrés par un appel à la concurrence.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ne donne pas suite à cette proposition par :

3 abstentions et 10 votes contre cette proposition

- PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La réalisation d'un document global PLU prenant en compte la modification n° 1 apportée au dossier initial est rendue nécessaire pour toute consultation. Le Maire va demander au Cabinet BEAUR les plans en version numérique et ils seront reproduits et plastifiés en format A 0.

Réunion d'information sur l'antenne ORANGE du 7 décembre 2018

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une Agence de l'Etat (l'ARCEP et les 4 opérateurs principaux Orange, SFR, BOUYGUES et FREE) ont un accord pour assurer une couverture du territoire pour la téléphonie mobile en 4 G d'ici 2020. Le projet de CHATILLON SAINT JEAN s'inscrit dans ce cadre.

Nombre de présents : L'arrivée de Mme ROOSEBOOM Marielle modifie le nombre des présents à la séance en ce sens :

Présents : Il est porté à 13 à partir de ce moment

Votants : Il est porté à 14 à partir de ce moment

Le Maire poursuit en précisant que les maires ne sont compétents qu'en matière d'urbanisme sur ce sujet et ne sont pas décideurs sur l'opportunité ou non d'implanter une antenne.

Les collectivités locales peuvent cependant demander une simulation de l'exposition générée par l'exposition, ce document est présenté au conseil municipal.

L'association « Respectons Saint Izier » a fait un recours gracieux contre l'autorisation d'urbanisme et a sollicité la société Orange afin que soit proposé un autre terrain pour desservir notre commune. La société Orange leur répondra.

III - PERSONNEL COMMUNAL

Service technique : Lors du dernier Conseil Municipal, il a été prévu qu'une décision serait prise lors de la présente séance sur le poste au service technique, entretien des bâtiments. L'agent en poste actuellement est régi par un contrat à durée déterminée qui doit s'achever le 31 mars 2019.

Un comparatif a été fait entre recourir à un prestataire extérieur ou titulariser l'agent actuellement en poste qui effectue 26 heures par semaine. Il s'avère que le recours à une entreprise ou à une association reviendrait plus cher de 12 % par rapport au coût actuel de l'agent.

Le Conseil Municipal doit prendre une décision sur la question suivante : « Acceptez vous la nomination de l'agent en CDD actuellement en qualité d'agent stagiaire de la fonction publique avant titularisation au bout d'un an » ?

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide la mise en stage par :

Vote POUR : 12 Voix

Vote CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 abstentions

Cette décision favorable autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Service administratif : Depuis le 3 décembre, l'agent contractuel en poste à l'accueil de la mairie est en congé maladie, son arrêt vient d'être prolongé jusqu'au 4 février prochain.

Prise en charge de la personne devant exécuter un « travail d'intérêt général » : une réunion entre élus et employés techniques prévoira son accueil et l'organisation de son travail.

IV - COMPTE RENDU DES REUNIONS

L'avis du Conseil Municipal sur le SCHEMA d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), faute de temps pour consulter l'épais dossier est remis au prochain Conseil Municipal. Un document « Atlas Cartographique » est en consultation en mairie.

V - QUESTIONS DIVERSES

Projet de résolution adoptée en clôture du 101^{ème} Congrès AMF

Ce projet a été transmis par mail aux membre du Conseil municipal afin qu'ils en prennent connaissance et se fassent une opinion. Ce sera l'objet de la délibération N° 4-2019

Décision du Conseil municipal : approbation par 14 voix POUR

Investissements en projet :

- Autolaveuse pour la SDA, les agents techniques vont être consultés pour donner leur avis. Deux modèles de marques différentes seront vus en démonstration dans la salle Daniel ARDIN.

Vœu sur « Refusons la présence des animaux sauvages dans les cirques » proposés aux conseils municipaux par ...

Le conseil municipal après en avoir délibéré se prononce ainsi sur ce vœu.

Le texte sera repris intégralement dans la délibération n° 5-2019

9 votes favorables et 5 abstentions

Collecte des ordures ménagères

Un point sur le sujet a été sollicité par le Maire auprès du service de l'Agglo sur les emplacements et le nombre des conteneurs sur la commune.

Plantations d'arbres au terrain de rugby par l'association « Fête de la Saint Jean »

Devant les remarques émises par le Club de Rugby, le Maire rappelle que le terrain est propriété de la commune et qu'un engagement avait été pris il y a déjà quelques années pour replanter des arbres en remplacement des peupliers devenus dangereux et abattus.

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE pour les travaux sur la Joyeuse

Pour information, nous avons reçu ce jour l'arrêté inter préfectoral (Drôme/ Isère) de Déclaration d'Utilité Publique.

VI - INVITATIONS A VENIR

Vœux du Maire le 19 janvier 2019 – Commission d'organisation se réunira mercredi 9 janvier) pour arrêter l'organisation.

Présentation fibre optique le 14 janvier 2019 salle du CM de
CHATILLON SAINT JEAN aux sept communes concernées par la projet de la société
ORANGE ; deux armoires devraient être implantées sur la commune : La première place
de l'ancienne poste et la seconde rue du Vercors.

Dépose des illuminations proposition pour le 26/01/2019

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :
MARDI 5 FEVRIER 2019
à 19 H en mairie

